Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL139_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL139_2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. SCHMID, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme TASSEL, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PROST (donne pouvoir à Mme BOUCHER), Mme LECLERC (donne pouvoir à M. SCHMID), Mme OLIVIER (donne pouvoir à P. LEMASSON), Mme LE MEN (donne pouvoir à M. TORCHE), Mme DURAND (donne pouvoir à M. LE MERRER), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

Secrétaire de séance : M. HAMON

17- BUDGET ANNEXE - CUISINE CENTRALE – TARIFS 2026 VENTES DE REPAS ET GOÛTERS PÉRISCOLAIRES ET ALSH-PRESTATIONS DE BUFFET

7.10
Monsieur HAMON, rapporteur :

Il est rappelé au Conseil municipal que depuis le 1er janvier 2014, la cuisine centrale est organisée en tant que service municipal géré via un budget annexe dédié et qu'elle fonctionne comme prestataire de service auprès des différents clients internes et externes à la collectivité.

Ce budget annexe, assujetti à la TVA, ne retrace que les dépenses de fonctionnement nécessaires à la production de ces repas (alimentation, fluides, entretien et maintenance des locaux et des équipements).

La Commune, propriétaire des locaux, les met à disposition à titre gracieux auprès du service cuisine centrale et prend en charge, via son Budget Général, le coût des travaux nécessaires ainsi que l'achat et l'amortissement du matériel de production imputé en section d'investissement.

Le service cuisine centrale doit facturer à la Commune les prestations qu'elle effectue. La Commune règle au service cuisine centrale les prestations correspondantes et facture aux usagers des services de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire selon un tarif voté en Conseil Municipal et à un prix inférieur au prix de revient global de production et de service. Le budget général de la Commune prend en charge sur ses recettes propres, au titre de l'action en direction des familles, une partie du coût de la prestation.

Depuis le 1er janvier 2019, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement a fait l'objet d'un transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer, tout en occupant les mêmes locaux sur la Commune. Depuis cette date, le service cuisine centrale facture directement à la Communauté d'Agglomération les prestations effectuées.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL139_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Dans le cadre de manifestations organisées par la Ville, seule ou en partenariat, il peut être fait appel à la cuisine centrale pour l'organisation de buffet. Il est proposé des tarifs pour ces prestations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 1 % les tarifs de vente des repas et de goûters, pour l'année 2026 et de maintenir le prix des autres prestations :

Nature de la prestation	Tarifs 2026
Repas scolaires (Établissements scolaires du 1er degré de la commune)	5,81 €
Goûter Accueil Périscolaire de la commune	1,16 €
Repas Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Pléneuf Val André (L.T.M)	5,81€
Goûters Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Pléneuf Val André (L.T.M)	1,16 €
Repas adulte	5,95 €

Prestations dans le cadre de manifestations municipales ou partenariales	Tarifs 2026
Gâteau - la part	1,20 €
Bouchée salée - l'unité	0,80 €
Mignardise sucrée - l'unité	0,75 €
Assortiment de toasts - la dizaine	12,20 €
Verrine - l'unité	0,90 €
Denrées alimentaires (matières premières)	Au prix du marché
Buffet par personne (entrées-viande-salade-dessert-fruit-pain	12,00 €
Pique-nique par personne (bouteille eau 50 cl-sandwich ½ baguette-fruit)	4,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Fixer les tarifs de vente de repas, de goûters et de prestations types « buffet » du budget annexe de la cuisine centrale pour l'année 2026, tels que présentés.**

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.